
Adresse des administrateurs et de l'agent national du district de Crest (Drôme) qui promettent de se rallier autour de la Convention et de mourir avec elle, plutôt que de reprendre des fers, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs et de l'agent national du district de Crest (Drôme) qui promettent de se rallier autour de la Convention et de mourir avec elle, plutôt que de reprendre des fers, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 214-215;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29120_t1_0214_0000_8

Fichier pdf généré le 01/02/2023

Séance du 17 Germinal An II

(Dimanche 6 Avril 1794)

Présidence d'AMAR

La séance est ouverte à 11 heures.

Le citoyen Amar, président, occupe le fauteuil.

Un membre lit la correspondance.

I

Le tribunal du district de Crest, département de la Drôme, applaudit aux mesures vigoureuses prises par la Convention nationale contre les ennemis de la liberté française, la félicite d'avoir déjoué leurs abominables complots, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Crest, 6 germ. II] (2).

« Citoyens,

Défenseurs invincibles de la plus belle des causes, de la liberté française, vous qui savez découvrir et déconcerter ses ennemis avec autant d'habileté que de courage, la patrie, délivrée par vos soins d'une nouvelle conspiration qui tendoit à la subversion totale de son gouvernement, retentit partout de cris d'admiration pour vos talents, et de reconnaissance pour vos services. Le tribunal du district de Crest, département de la Drôme, mêlant sa voix à celle de tous les patriotes français, vous offre le tribut des mêmes sentiments, et considérant les orages sans cesse renaissants autour du vaisseau de la République, et la nécessité de lui conserver des pilotes fermes, sages et expérimentés, il unit son vœu à celui de tous les bons citoyens afin que, pour le salut public, vous demeuriez à votre poste, au gouvernail, jusqu'à ce que la France jouisse d'une paix glorieuse et solide, et que sa Constitution soit établie sur une base aussi inébranlable que vos vertus. »

SIBEND, DYE-DALISSANS, DELATUNE, BÉRENGIER, LABLACHE, RICHARD (*comm. nat.*).

2

Les administrateurs et l'agent national composant le district de Crest, expriment les mêmes sentiments, et promettent de se rallier autour de la Convention nationale, et de mourir avec elle, plutôt que de reprendre des fers.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Crest, s.d.] (2).

« Législateurs,

Nouvelles conspirations; nouveaux triomphes; c'est à travers les orages au milieu des dangers que la liberté publique prend des forces! Intrigants effrontés, conspirateurs audacieux, tremblez! Que le supplice d'Hébert et consorts soit pour vous une leçon terrible! L'insurrection du 31 mai était en faveur de la Liberté en péril et non en faveur d'un individu vexé. Le peuple français se passionne pour la vertu et non pour le vice et la trahison; tel homme montait hier au Capitole couvert du masque de la popularité qui aujourd'hui voit ses crimes découverts et est précipité de la Roche Tarpéienne.

Représentans, soyez toujours semblables à l'astre brillant qui vivifie la Nation. Dissipez par vos rayons perçants ces brouillards fétides qui, répandus sur la surface, corrompent les plantes les plus saines. Que le volcan de la Montagne vomisse sur les monarchistes et les intrigans des laves révolutionnaires et exterminatrices; que ceux qui font avec affectation l'éloge de la Constitution, soient notés à coup sûr, ils sont ennemis du Gouvernement révolutionnaire; ils en craignent les effets!

Et vous, membres incorruptibles des Comités de salut public et de sûreté générale, continuez à surveiller! Suivez les traîtres pas à pas, jusque dans leurs repaires obscurs! Portez le flambeau qui doit nous aider à pénétrer à travers les ténèbres qui environnent le crime!

Pour nous, Représentans, inviolablement attaché à vos destins, nous vous promettons d'employer nos efforts pour seconder vos vues républicaines; et si la trompette venait à sonner l'alarme, nous accourrions nous rallier autour

(1) P.V., XXXV, 16. J. Sablier, n° 1242; Débats, n° 568, p. 348.

(2) B^m, 17 germ.

(1) P.V., XXXV, 16. B^m, 19 germ. (suppl^t).

(2) C 298, pl. 1039, p. 2.

des pères de la Patrie et mourir avec eux plutôt que de reprendre des fers.»

E. MALENAT, BERTRAND, TERRASSE, DALY (*agent nat.*), BARNIER.

3

La société montagnarde épurée de Mende, département de la Lozère, témoigne à la Convention nationale la juste horreur qu'elle a ressentie en apprenant l'infâme conspiration ourdie contre la liberté, et sa joie de la découverte qui en a été faite, ainsi que de la punition des coupables.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Mende, s.d.*] (2).

« Représentans,

Si jamais nous vous avons trouvés dignes du titre glorieux de représentans d'un peuple libre, si jamais nous avons été convaincus que, pareils au géant de la Fable, vous reprenez une vigueur nouvelle en touchant cette Montagne sainte, ce Capitole sacré où résident le conseil et la force de la République, ce fut en apprenant cette conjuration atroce qui fait encore frémir d'horreur tous les vrais Républicains, et les mesures sages et vigoureuses qui, plus que jamais, ont raffermi sur ses bases le gouvernement que vous avez créé.

Des *Catilina*, suant l'opprobre et le crime, voulaient arracher du gouvernail les *Cicéron* qui le dirigent avec autant de fermeté que de gloire. Les fils de leur trame liberticide enveloppaient la France entière. C'est à ces fils qui ne vous échapperont pas que se rattachaient les vœux insensés, les espérances criminelles des malveillans, des aristocrates, des modérés, des reclus, des fédéralistes. Ils n'étaient pas étrangers à ce complot abominable. Mais, Représentans, nous en jurons par la Liberté, c'est en vain qu'il eut éclaté parmi nous. Sa massue eut bientôt écrasé ceux qui auraient osé s'en rendre complices. Fermes et inébranlables comme la Montagne élevée dont notre département porte et mérite le nom, c'est de sa hauteur que nous avons (vu) s'agiter dans la plaine, les vils ennemis de la République, et étouffé à leur naissance tant de projets contre-révolutionnaires dont les instigateurs vomis par les départemens voisins ont toujours trouvé leur tombeau dans le nôtre.

Que pourraient-ils, en effet, contre des hommes qui, réduits à deux onces de pain par jour, mais consolés par la Liberté, mais rassurés par votre sollicitude paternelle, ont supporté sans se plaindre, les horreurs de la disette et envisagé sans murmure, les angoisses de la faim? Nous avons été, nous sommes encore les témoins d'un spectacle aussi attendrissant que sublime, et nous nous sommes écriés: « Avec de tels hommes la République ne peut périr!

Toutes les conspirations viennent se briser contre elle. Elle est fondée sur la probité et la justice que vous avez mises pour jamais à l'or-

dre du jour. L'une et l'autre vous commandent une roideur inflexible contre tous les attentats et contre tous les coupables, eussent-ils siégé parmi vous. Montrez aux Tarquins coalisés les têtes sanglantes des traîtres dont ils ont marchandé l'opinion ou acheté le silence. Tous leurs trésors sont vides, tous leurs forfaits sont épuisés et la Liberté triomphe! *En vain*, comme vous l'a dit l'un de vos plus éloquents collègues, *en vain*, les rois avaient préparé votre avilissement, vous ne pouvez être plus atteints des insultes de l'étranger que la Providence des imprécations de l'impie.»

JOMEIGUE cadet (*présid.*), GUÉRIN (*secrét.*).

4

Le conseil général de la commune du Havre-Marat a frémi d'indignation en apprenant le complot horrible tramé contre le peuple français, par ceux qu'il avoit regardés comme les plus zélés défenseurs de ses droits. Il félicite la Convention nationale d'avoir découvert la conspiration, et l'invite à rester à son poste, pour y terrasser tout les ennemis de la chose publique.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Extrait des délibérations de la comm., 3 germ. II*] (2).

Aujourd'hui, sur la proposition d'un membre, le Conseil général, l'agent national entendu, a délibéré l'adresse suivante:

« Pères du peuple,

Le Conseil général et révolutionnaire de la commune du Havre-Marat n'a pu sans frémir d'indignation entendre le récit du complot horrible tramé contre la liberté par ceux que le peuple avoit regardé jusqu'alors comme les plus zélés défenseurs de ses droits. Ces monstres altérés du sang français avoient donc osé former l'horrible projet de le répandre à grands flots pour remettre un tyran sur le trône! Un roi! à nous qui avons juré de vivre et mourir libres! Mais, Législateurs, grâce à votre énergie, ils sont démasqués tous ces intrigants qui avoient su en imposer par les dehors trompeurs d'un patriotisme mensonger, tous ces Républicains de circonstance qui, affectant de porter le symbole sacré de la Liberté, rouloient dans leurs cœurs vicieux les projets les plus criminels.

Nous vous remercions, sages Législateurs; vous avez encore sauvé la République; les efforts des scélérats sont venus se briser, comme ils se briseront toujours, contre le redoutable rocher sur la cime duquel reposent les espérances du peuple français. Nous en avons pour garant l'attitude majestueuse du peuple de Paris, de cette Commune si calomniée en tous temps, parce qu'elle a su déjouer tous les complots et démasquer tous les traîtres.

(1) P.V., XXXV, 16. Bⁱⁿ, 19 germ. (suppl^t); *J. Sablier*, n^o 1242; *Débats*, n^o 568, p. 348; *Mon.*, XX, 151.

(2) C 298, pl. 1039, p. 3.

(1) P.V., XXXV, 16. Bⁱⁿ, 19 germ. (suppl^t); *Débats*, n^o 568, p. 348.

(2) C 300, pl. 1055, p. 9.